

Diplôme de niveau 4

inscrit au RNCP

Formation Continue

Aménagement Paysager







Sessions régulières







Apprendre un métier

Objectif

Obtenir les compétences professionnelles en vue d'une création d'entreprise en espaces verts ou d'un emploi salarié en tant que chef d'équipe.

Personnes concernées

Salariés en démarche de reconversion professionnelle.

Professionnels du secteur aménagement paysager souhaitant développer des compétences.

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi.

Délais d'accès

Selon le résultat du positionnement.

Prérequis

Avoir plus de 18 ans.

Le métier d'ouvrier hautement qualifié

Il mène à :

Organiser et superviser les travaux du personnel sur un chantier de création, d'aménagement ou d'entretien d'un aménagement paysager :

- analyser le milieu du chantier
- interpréter des plans et des documents d'exécution
- répartir des tâches et donner des consignes
- contrôler les fournitures, la qualité des végétaux et transmettre les besoins en approvisionnement du chantier.

Participer également à l'exécution des travaux, à la réalisation du chantier.

Avec cette formation vous pouvez devenir

Chef(e) d'équipe d'entretien des espaces verts, ouvrier(ère) hautement qualifié(e) en espaces verts, Technicien(ne) des espaces









Modalités pédagogiques

Travaux pratiques sur la Roseraie des Vaseix, la cour intérieure des Vaseix,...

Formation en salle:

- Intervenants professionnels
- Conférences tenues par des grands noms du monde de paysage (Gilles CLEMENT, Hervé COVES, Claude PASQUET...)

Formation en extérieur :

 Visite de parcs paysagers remarquables dans la région

Validation et évaluation

Système d'évaluation par UC.

Possibilité de Validation des Acquis Académiques en fonction des diplômes obtenus antérieurement.

Chaque Capacité intégralement obtenue donnera lieu à la délivrance d'un certificat de **bloc de compétences inscrit au RNCP.**

Contenu de la formation

Durée totale du diplôme : 927h

UNITES CAPITALISABLES GENERALES				
Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager (201h)				
UNITÉS CAPITALISABLES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES				
UC 2 Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement (42h)	UC 3 Réaliser des travaux d'entretien des végétaux (243h)			
UC 4 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux (119h)	UC 5 Mettre en place des infrastructures paysagères (105h)			

1 UCARE AU CHOIX EN FONCTION DU PROJET PROFESSIONNEL ET SOUS RESERVE D'UN NOMBRE SUFFISANT DE PARTICIPANTS

UCARE 1 Réaliser l'installation et la maintenance d'équipement paysagers autonomes et ou connectés (domotique) (70h)

UCARE 2 Elaborer un projet de fleurissement durable au sein d'une collectivité (70h)

(70h)		
MODULES COMPLÉMENTAIRES		
	« Décideur en entreprise non soumise à agrément » et « Décideur en entreprise soumise à agrément »	
CERTIPHYTO	Dispense de formation réglementaire obligatoire pour les candidats titulaires du diplôme	
	sous réserve de réalisation de la démarche de demande sur le site :	
	https://mdel.mon.service-public.fr/mademarchev5/sfjsp?interviewID=CertificatIndividuel	
T22	SST Formation « Sauveteur Secouriste du Travail » Inclus	
CHANTIER	Chantier Ecole UNIEMA : conception et réalisation d'un chantier	140 h
ALTERNANCE : 12 semaines de stages		



Tarifs et chiffres clés

Frais pédagogiques, financement et rémunération

Les tarifs, taux de réussite, taux de satisfaction, taux d'insertion et les conditions générales de ventes sont disponibles sur notre site internet :

www.cfppa.epl-limoges-nord87.fr

Il n'y a pas de frais pédagogiques.

Selon votre statut le coût de la formation peut être pris en charge par : le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, le CPF, sur fonds propres... et une rémunération peut vous être attribuée.

Une équipe spécialisée vous accompagnera dans vos démarches.

Et après la formation?

Une fois le BP AP validé, plusieurs options s'ouvrent aux candidats

→ Certificat de Spéc	ialisation	CS Constructions Paysagères CS Jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés
→ Stages techniques	S	Complément de formation proposé sous forme de stages techniques ouverts aux professionnels et titulaires d'un diplôme dans le domaine
→ Licence Pro Amén Paysagers « Design d anthropisés »	•	Pour les candidats ayant validé un diplôme de niveau III, la poursuite sur un diplôme de niveau II est possible

Informations ? Conditions d'inscription ? Aide aux démarches ?

Contactez nos secrétaires pédagogiques :

05 55 48 44 30

cfppa.limoges@educagri.fr

Ou rendez-vous sur notre site internet :



